

### Activateur Swipe

Edition: 2.0  
Date: 10/07/2014  
Page: 1/6

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
Nom du produit : 30/60  
Code du produit : 22

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Description/Emploi : Activateur de lavage

###### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'utilisation déconseillée

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Swipe  
8 rue Marcel Dassault  
44980 Sainte Luce sur Loire  
Tél : 02 28 01 44 60 - Fax : 02 28 01 44 66 - www.swipe.fr

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

(B) Centre Anti-Poison Belgique: +32.70.245.245  
(FR) Centre Anti-Poison France: +33 45.42.59.59 ORFILA (INRS)/ +33 383.32.36.36 (NANCY)  
(DE) Giftnotruf Berlin: +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### 2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302  
Eye Dam. 1 H318

Full text of classification categories and H statements : see section 16

###### 2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R22  
Xi; R41

Texte complet des phrases R: voir section 16

###### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### 2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Disilicate de sodium, Percarbonate de sodium

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

**2.3. Autres dangers**

La substance répond aux critères de PBT conforme à la réglementation n ° (EG). 1907/2006, annex XIII:

Ne pas applicable

P : non

B : non

T : non

La substance répond aux critères de vPBT conforme à la réglementation n ° (EG). 1907/2006, annex XIII:

vP : non

vB : non

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Percarbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 15630-89-4 (Einecs nr) 239-707-6 (N° REACH) 01-2119457268-30	<= 35	O; R8 Xn; R22 Xi; R41
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19-0018	< 30	Xi; R36
Disilicate de sodium	(Numéro ° CAS) 1344-09-8 (Einecs nr) 215-687-4 (N° REACH) 01-2119448725-31	<= 5	Xi; R41 Xi; R37/38

  

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Percarbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 15630-89-4 (Einecs nr) 239-707-6 (N° REACH) 01-2119457268-30	<= 35	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19-0018	< 30	Eye Irrit. 2, H319
Disilicate de sodium	(Numéro ° CAS) 1344-09-8 (Einecs nr) 215-687-4 (N° REACH) 01-2119448725-31	<= 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Textes des phrases R et H: voir section 16

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Inhalation	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets aigu d' inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu de peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu des yeux	: Provoque des lésions oculaires graves.
Effets aigu de voie orale	: Nocif en cas d'ingestion.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Danger d'explosion : Non applicable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

**6.1.2. Pour les secouristes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Comblé la fuite, si possible sans prendre de risque. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Garder hors de l'abri de produits/matières incompatibles (cfr. section 10).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Protection des mains : Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Épaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).

Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Solide

État physique/Forme : Poudre.

Couleur : Blanc + points bleus.

Odeur : parfumée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH :  $10.8 \pm 0.5$  (1%)

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1058/1173 ± 100 g/l
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Température d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

air humide.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.

#### Percarbonate de sodium (15630-89-4)

DL50 orale rat	1034 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	1034,000 mg/kg de poids corporel

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Percarbonate de sodium (15630-89-4)

CE50 Daphnie 1	4,9 mg/l
NOEC (aigu)	2 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Neutraliser le produit avant d'éliminer dans une station de purification/l'environnement.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
---------------------------------	---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport (ADR, RID, IMDG, IATA).

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH  $\geq 0,1\%$  / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
Agents de blanchiment oxygénés	$\geq 30\%$
agents de surface non ioniques	$< 5\%$
azurants optiques	
parfums	

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

### HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE : 17/03/2011

RÉVISION CHAPITRE(S) N° : 2,4,16

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves

---

R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif